

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 20h30  
Salle Communale de la Mairie

---

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, BALLAND Régis CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond, NICOD Marc, PERROT Mickaël, VERNIER Guy – Mmes GIROD Stéphanie, VILLANCHER Béatrice, EURIN Céline, MARECHAL Léa

Excusé: – Secrétaire : Mme VILLANCHER Béatrice

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2020

---

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : le vote de l'utilisation du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ↪ accord à l'unanimité

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu d'éventuelle(s) réunion(s) extérieure(s) :**

↪ Association foncière : Elections

- Président : GAY Jean-Christophe
- Vice-président : GUARDIOLA Stéphane
- Secrétaire : FAVERGE Michel

↪ Réunion avec Mme PERDRIX du service voirie de la communauté communes Porte du Jura concernant les travaux Rue de l'Eglise et Rue de la Liberté. Un arrêté de circulation sera pris pour la Rue de l'Eglise

↪ Ecole de Cousance = effectif en baisse. Seulement 5 élèves rentrent en maternelle en septembre 2020

Des travaux sont prévus pour la cantine

➤ **Composition de la commission communale des impôts directs**

À l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions. Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les contribuables suivants seront proposés à la Direction Générale des Finances Publiques, seul 12 d'entre eux seront retenus :

DUTHION JEAN (Bois)  
GUARDIOLA STEPHANE (Ext)  
REBOUILLAT SYLVAIN  
CHARVET ALAIN  
GEOFFROY THIERRY  
MARECHAL LEA  
LHEUREUX CHRISTOPHE  
GUITON PAUL  
JAILLET CHRISTIAN  
GUITON PAUL  
BOUBET MONIQUE  
FAVERGE MICHEL (Bois)

GARZITTO JACQUELINE  
RODOT Jean-François (Ext)  
ECUYER Benoit  
GOUDOT Claude  
PERROT MICKAEL  
FAVERGE LILIANE  
PUTIN JEANINE  
CHATEL MONIQUE  
SIMON RENE  
BRIQUET JACQUES  
GIROD SYLVIANNE  
REMOND NORBERT

➤ **Attribution des subventions aux associations**

M. le Maire propose au conseil municipal l'attribution des subventions 2019. M. le Maire rappelle que ses aides sont accordées en priorité aux associations locales dont les enfants de notre commune participent aux activités qu'elles proposent et celles ayant un caractère social

➤ **Annulation de délibération**

M. Le Maire explique que le 28 Mai 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait désigné pour assurer les fonctions de délégués titulaires au SIEA de BEAUFORT pour la section assainissement Mrs CHATEL Aurélien et GAY Jean-Christophe,

Or, le 12 juin 2020, nous avons reçu un recommandé de la préfecture nous indiquant que la commune ayant transféré la compétence assainissement à la communauté de communes Porte du Jura, qui a elle-même transféré ladite compétence au SM des eaux et assainissement de Beaufort, Sainte-Agnès et environs ; il en découle donc que nous n'avons pas à nommer des délégués.

Par conséquent, il convient de procéder à son retrait. ☞ Accord de tous

➤ **Utilisation du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »**

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, colis de fin d'année pour les personnes âgées, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officiels, inaugurations, vœux du maire, les repas des Aînés.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, départ en retraite ou lors de réception officielle.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots...)
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- Les frais de restaurations, de séjour et de transport de représentants municipaux (élus et employés) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, formations, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

☞ Accord de tous

## ➤ **Prévisions des manifestations du 2<sup>ème</sup> semestre 2020**

En raison des gestes barrières toujours en vigueur, le conseil municipal ne peut pas, à l'heure actuelle confirmer si telle ou telle manifestation aura lieu. Si les mesures sanitaires venaient à être levées, il est envisagé d'organiser :

*Le 3 octobre 2020 = Nettoyage d'automne ?*

*Le 7 novembre 2020 = Vente de boudin et fromage de tête ?*

*Le 28 Novembre 2020 = Repas des aînés ?*

## ➤ **Questions diverses**

♦ Une réunion avec le SIDEC durant Septembre 2020 aura lieu sur l'éclairage public par LED au lieu de lampe au sodium

♦ Pas de redevance prévue pour la commune concernant l'installation de l'antenne téléphonique

♦ Une demande a été déposée auprès du SIDEC pour l'enfouissement des réseaux Rue Fleurie

♦ Groupama : modification de contrat, passage au tiers pour deux tracteurs

♦ Demande d'une éventuelle participation de la commune aux transports scolaires pour les collégiens s'inscrivant au collège de Cuiseaux au lieu du Collège de ST Amour suite à la nouvelle carte scolaire.

♦ Réunion du président de la Communauté de Communes Porte du Jura : vendredi 10 juillet 2020

♦ Prochaine réunion du conseil municipal Jeudi 30 Juillet 2020

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance

